Covid et vaccination: ce que nous savons au 8 avril 2021

Près de 9,5 millions de personnes ont au moins reçu une première dose des vaccins contre la Covid-19 depuis la fin du mois de décembre en France, soit près de 14 % de la population française. Un quatrième vaccin, le vaccin Janssen du laboratoire Johnson & Johnson pourra être administré à partir du 19 avril. Le vaccin AstraZeneca suscite de vives inquiétudes. Où en sommes-nous réellement et que retenir de ces dernières semaines ? La Fédération Française des Diabétiques propose de faire un nouveau point à date.

Ce qu'il faut retenir :

- Quatre vaccins sont désormais disponibles en France. Ces vaccins, tout comme les traitements par anticorps monoclonaux, permettent de lutter contre l'épidémie de Covid-19.
- Le vaccin AstraZeneca suscite de vives inquiétudes. Celles-ci sont légitimes mais des éléments permettent de les relativiser et la balance bénéfice/risque reste positive.
- A partir de 50 ans, toutes les personnes atteintes de diabète peuvent être vaccinées.
- L'application Covidliste permet aux personnes non éligibles à la vaccination d'être contactées en cas de dose disponible dans un centre de vaccination.
- Le coût du transport entre le domicile et le centre de vaccination peut être prise en charge par la Sécurité sociale pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer seules (sur prescription médicale).

Point de situation en France :

Quatre vaccins sont désormais disponibles en France (disponibilité imminente pour le vaccin Janssen). Ceux-ci présentent tous une balance bénéfice/risque favorable pour lutter contre la Covid-19. Ils forment ainsi un arsenal thérapeutique de plus en plus important avec l'arrivée, en parallèle, des anticorps monoclonaux (voir notre article « Traitements anti-Covid-19 : après les vaccins, l'arrivée des anticorps monoclonaux pour les personnes vulnérables »).

Pour en savoir plus sur les vaccins contre la Covid-19 actuellement autorisés, consultez notre panorama

AstraZeneca, que faut-il en penser ?

« Je ne veux pas du vaccin AstraZeneca », « Nous sommes empoisonnés », « J'ai reçu une première dose du vaccin AstraZeneca, n'aurais-je pas dû attendre un peu pour bénéficier d'un vaccin sûr ? » … autant de messages que vous nous adressez face aux évènements récents en lien avec le vaccin AstraZeneca (qui s'appelle d'ailleurs désormais Vaxzevria). La Fédération Française des Diabétiques comprend vos inquiétudes. Voici donc en quatre points ce que nous pouvons vous en dire en l'état actuel des connaissances :

1. Des cas de thromboses veineuses graves et ayant pu conduire au décès de la personne vaccinée ont été recensés. C'est vrai et l'Agence Européenne du Médicament le confirme dans sa conférence de presse du 7 avril 2021. Il faut cependant avoir en tête que ces cas ont été recensés sur 62 personnes sur un total de 25 millions de personnes vaccinées avec AstraZeneca en Europe, soit un pourcentage de 0,0002 %, et donc une probabilité extrêmement faible de souffrir d'un tel effet indésirable.

2. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) a indiqué dans un point de situation sur la surveillance des vaccins contre la Covid-19 que « La majorité des évènements thromboemboliques sont survenus dans les 15 jours suivant la vaccination chez des patients présentant des facteurs de risque ». Cette information a été confirmée par l'Agence Européenne du Médicament dans sa conférence de presse du 7 avril 2021. Ainsi, le risque de souffrir d'un tel évènement pourrait diminuer au fur et à mesure que les jours passent. Si vous avez été vacciné il y a plus d'un mois, vous pouvez ainsi considérer que votre risque est a priori écarté.

3. L'ANSM rappelle en outre « que l'Agence européenne du médicament (EMA) confirme la balance bénéfice/risque positive de la vaccination avec AstraZeneca dans la prévention de la Covid-19 ». En effet, le vaccin AstraZeneca demeure très protecteur contre le risque de développer une forme sévère de la Covid-19 (90% d'efficacité en moyenne). In fine, ce vaccin, comme les autres, permettra de sauver des vies, de désengorger le système de santé et de retrouver une vie plus « légère ».
Bien entendu, l'ANSM recommande par ailleurs « aux personnes vaccinées de consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes persistants quelques jours après la vaccination (au-delà de 3 jours) tels que : un essoufflement, une douleur thoracique, un gonflement des jambes, une douleur abdominale, des maux de têtes sévères, une vision floue, ou des ecchymoses à distance du site d'injection. ».

4. Ces effets indésirables graves ont été déclarés chez des personnes majoritairement âgées de moins de 55 ans. Les conditions d'éligibilité à la vaccination AstraZeneca ont ainsi été changées : afin de réduire les risques, seules les personnes âgées de plus de 55 ans peuvent aujourd'hui bénéficier de ce vaccin.

(Mise à jour 9/04/2021) Pour les personnes de moins de 55 ans ayant déjà reçu une première dose du vaccin AstraZeneca, la Haute Autorité de Santé a indiqué qu'elles pourront recevoir une deuxième dose d'un vaccin à ARN messager, soit les vaccins Pfizer ou Moderna avec un intervalle de 12 semaines entre les deux doses.

Quoi qu'il en soit, le choix de vous faire vacciner reste personnel. Nous vous invitons à en parler avec votre médecin traitant ou spécialiste.
En outre, si vous ressentez un quelconque effet indésirable ou secondaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet signalement-sante.gouv.fr ou contacter directement votre centre régional de pharmacovigilance (CRPV). Ces signalements seront ensuite analysés et évalués.

Je suis diabétique, comment me faire vacciner ?

Cela dépend de l'âge et des risques de développer une forme sévère de la Covid-19. Les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent à ce stade pas être vaccinées : il n'y a pas d'autorisation de mise sur le marché des vaccins pour cette tranche d'âge, mais des essais cliniques pédiatriques sont en cours.

J'ai plus de 70 ans

L'ensemble des personnes âgées de plus de 70 ans peuvent être vaccinées (tous les vaccins). Ainsi, une personne diabétique âgée de 72 ans peut prendre un rendez-vous dans un centre de vaccination (voir ci-après pour la prise de rendez-vous) ou prendre contact avec un pharmacien ou son médecin traitant en vue de l'administration du vaccin.

J'ai entre 55 et 69 ans

Les personnes diabétiques de type 1 et de type 2 âgées de 55 à 69 ans peuvent être vaccinées (AstraZeneca). Ils doivent s'adresser à leur médecin traitant, leur médecin du travail ou encore un pharmacien. À ce jour,

seul le vaccin d'AstraZeneca peut leur être administré.

J'ai entre 50 et 54 ans

Les personnes diabétiques de type 1 et de type 2 âgées de 50 à 54 ans peuvent être vaccinées en centre de vaccination avec les vaccins Pfizer ou Moderna.

J'ai entre 18 et 49 ans

Les personnes atteintes de diabète et d'une autre insuffisance d'organe/polypathologies chroniques de moins de 50 ans peuvent également être vaccinées (Pfizer ou Moderna). Par exemple, une personne diabétique âgée de 31 ans, présentant également une insuffisance rénale peut prendre un rendez-vous dans un centre de vaccination (voir ci-après pour la prise de rendez-vous) en vue de l'administration du vaccin.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page de l'Assurance Maladie « Qui peut se faire vacciner, quand et comment ? »
Pour vérifier son éligibilité à la vaccination, rendez-vous sur le simulateur du Ministère des Solidarités et de la Santé

Comment prendre rendez-vous ?

Pour savoir comment prendre rendez-vous, en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel habilité à vacciner, consultez notre article Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12 mars 2021.
Bon à savoir : une application appelée « Covidliste » a été créée pour permettre aux personnes volontaires inscrites d'être alertées directement s'il y a une dose de vaccin non injectée à proximité. Il n'est ici pas nécessaire d'appartenir aux publics prioritaires à la vaccination pour en bénéficier. Grâce à cette inscription, lorsqu'une dose de vaccin est disponible, une alerte par lien vous est envoyée et vous devrez la valider rapidement pour être mis en relation avec un centre de vaccination. Vous pourrez ainsi rapidement vous rendre au centre de vaccination pour être vacciné. Vite Ma Dose ! est un outil de CovidTracker permettant de détecter les rendez-vous disponibles dans votre département afin de vous faire vacciner (sous réserve d'éligibilité).

Et pour les personnes à mobilité réduite ?

Toutes les personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer seules devraient pouvoir être transportées dans le centre de vaccination le plus proche de leur domicile via des services d'ambulance ou de transport assis professionnalisé. Le transport pourra être pris en charge par la sécurité sociale, sans avance de frais, sur présentation d'une prescription médicale *(texte règlementaire en attente de publication).*
https://www.ameli.fr/taxi-conventionne/actualites/vaccin-covid-19-le-patient-peut-beneficier-dune-prise-en-charge-des-frais-de-transport

Et pour les personnes non encore éligibles à la vaccination ?

Plusieurs d'entre vous nous partagent leur désarroi face à leur non-éligibilité à la vaccination à date. En effet, les personnes atteintes de diabète entre 18 et 49 ans, sans autre comorbidité, ne sont pas encore éligibles.
Nous entendons vos craintes.
Malheureusement, dans ce contexte sanitaire où le nombre de doses de vaccins reste tendu, il est primordial

de permettre l'accès prioritaire à la vaccination pour les personnes les plus vulnérables. Nous vous rappelons que le plus grand facteur de risque de développer une forme sévère de la Covid-19 reste l'âge. Ainsi, même si vous présentez un diabète, votre risque de développer une forme grave dépend d'autres critères, en particulier votre âge et le fait que vous présentiez ou non des comorbidités (revoir notre webinaire « Diabète et Covid-19, quels sont vos risques ? ».

Le Président de la République, Emmanuel Macron, dans son allocution du 31 mars dernier, confirmait que les livraisons et la production de doses de vaccins allaient s'accélérer. Entre ouverture de centres de vaccination (1 700 sur l'ensemble du territoire) et mobilisation de tous les professionnels en capacité de vacciner (250 000 personnes, entre médecins, pharmaciens, sapeurs-pompiers, infirmiers, vétérinaires), les prochaines semaines devraient donc permettre d'assouplir progressivement les conditions d'accès. La Fédération Française des Diabétiques vous informera progressivement de l'évolution de cette situation.

Nos ressources utiles à votre disposition :

Nos derniers points d'information sont accessibles ici :

- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 25 mars 2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 23 mars 2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12 mars 2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 15 février 2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12 février 2021

Nous mettons également à votre disposition des ressources fiables et facilement accessibles pour vous informer : Covid-19 et vaccination des personnes diabétiques : informez-vous.

Enfin, la situation sanitaire actuelle affecte notre bien-être psychique à tous. N'hésitez pas à visionner et revisionner notre visioconférence : Covid-19, diabète et isolement : quelles conséquences et comment retrouver une sérénité ?

Cet article n'a pas vocation à être exhaustif et n'engage en aucun cas la responsabilité de la Fédération. Il complète ses précédents articles et son objectif est de répondre à vos questions principales à date et au regard des connaissances actuelles.

Documents associés
- Tableau des vaccins

Crédit photo : Adobe Stock